

Certifié exécutoire :

Envoyé en préfecture le 22/01/2021

Reçu en préfecture le 22/01/2021

Affiché le 22 JAN 2021

Recevoir
L'avis

R ID : 084-200040681-20210118-DP_2021_08-DE



DEPARTEMENT DE VAUCLUSE

ARRONDISSEMENT D'AVIGNON

DECISION DU PRESIDENT

Décision n°2021-08 : Construction d'une micro-crèche sur la commune de Roussas _ Mission de coordination sécurité et protection de la santé _ Approbation

Vu l'article L. 5211- 10 du code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n°2020-50 du Conseil Communautaire en date du 16 juillet 2020, portant délégation de pouvoir au Président, l'autorisant, notamment, pour la durée de son mandat, à agir pour *prendre toute décision, lorsque les crédits sont ouverts au budget, concernant la préparation, la passation, l'exécution, la signature et le règlement des marchés publics, accords-cadres et conventions ainsi que toutes décisions concernant leurs avenants,*

CONSIDERANT que, par délibération n°2019-71 du 12 décembre 2019, le Conseil Communautaire a autorisé la construction d'une micro crèche de 10 places sur la commune de Roussas,

CONSIDERANT qu'il convient, afin de garantir le bon déroulé des travaux, de recourir à un prestataire assurant une mission de coordination sécurité et protection de la santé,

Vu la consultation organisée auprès de prestataires aptes à assurer cette mission et l'analyse des offres,

Le Président de la Communauté de Communes Enclave des Papes – Pays de Grignan :

DECIDE

Article 1 : DE SIGNER l'offre tarifaire de l'entreprise ATTEST SAS, sise 26 rue de Bompard à Livron, (26250) pour une mission de coordination sécurité et protection de la santé, étant précisé que l'offre retenue s'établit à 2 730.00 euros HT, soit 3 276.00 euros TTC.

Article 2 : D'INFORMER le Conseil Communautaire lors de sa prochaine séance de cette décision qui fera l'objet des mêmes règles de publicité que celles applicables aux délibérations, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales.

Article 3 : D'ADRESSER la présente décision à M. le Préfet de Vaucluse et à Mme le Receveur Municipal.

Fait à Valréas, le 18 janvier 2021

Le Président,

Patrick ADRIEN

